



nation. Le devis s'élève approximativement à 100.000 Francs.

Il est donc nécessaire d'établir un marché avec le fournisseur.

Je vous demande donc de bien vouloir m'autoriser à passer un marché de gré à gré avec M. Paris pour la somme approximative de cent mille Francs pour travaux de relevage de la vedette "ville de Fiesse".

Conseil Municipal adopté.

La séance est levée à huit vingt.

Braud  
 Blanchard  
 Bouin  
 Bouin  
 7300  
 a. Mounier  
 Collin  
 Babin  
 Debret  
 Berdeau  
 Guillard  
 Riquenex  
 Peigné P.  
 Le Floch  
 Mery  
 Poullet

### Convocation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué se réunira au lieu ordinaire de ses séances le mardi 19 Novembre 1946.

Ordre du jour:

- 1° Service des bateaux.
- 2° Lotissements.
- 3° Retèvement des taux de variations attribués au Conseillers Truï hommes.
- 4° Questions Diverses.
- 5°
- 6°

### Séance du 19 Novembre.

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le mardi 19 Novembre à 20 heures, 30 sous la présidence de Monsieur Bouin Arthur, maire.

Étaient présents : M. Bouin Arthur, maire, M. Le Floch, M. M. Olive, Giraud, Bouin Albert, Blanchard, Debret, Moulle, Ferdeau, Braud, Charpentier, Stephan, Guillard, Babin, Riquenex, Peigné, Ribeyrolle, M. Le Guyader.

Excusés : Gautier Pierre.

Absents : Massieux, Marquis, Cabézac, M. Billon, Le Guillou, Potel.

## Réparations à l'École J. B. Darcis - Travaux de Peinture

M. Joessel, architecte, nous a fait parvenir le devis relatif aux travaux de peinture à exécuter à l'école des garçons de Flage, dans les logements d'instituteurs.

Le devis qui s'élève à la somme de soixante quinze mille trois cent soixante cinq francs serait exécuté par M. Henaff, peintre appl. le 27/11/46 à Flage.

Si vous êtes d'accord sur le montant des travaux à exécuter, je vous demanderais de bien vouloir m'autoriser à traiter de gré à gré avec M. Henaff pour la somme de 75.365 Fcs.

La dépense qui sera couverte pour une partie par le remboursement au titre de dommages de guerre (12.000 environ) sera prélevée sur le chapitre 35, article 5 du budget primitif de 1946.

Séance du Conseil Municipal adoptée.

## Projet de Marché Pinel.

Le remblaiement de la nouvelle partie du cimetière Saint-Paul a été confié à M. Pinel, transporteur à la Morinière.

Le devis des travaux à exécuter s'élève à la somme de Cent Dix Sept Mille Trois Cent Quarante Trois Francs. Il comprend : appl. le 3/12/46 le terrassement, les remblais, le charroi et la démolition de l'ancien mur de clôture.

Si vous êtes d'accord pour confier à M. Pinel les travaux en question pour le prix de 117.343 Francs, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à passer un marché de gré à gré avec l'entrepreneur sus-nommé.

La dépense sera prélevée sur le chapitre 35 du budget primitif de 1946 (agrandissement du cimetière St-Paul).

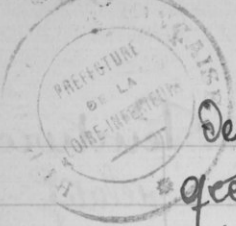
Séance du Conseil Municipal adoptée.

## Réparations Ecole des Garçons de Font Rousseau

Avant la rentrée des classes, des travaux de remise en état de la couverture de l'école des garçons de Font Rousseau avaient été prévus.

M. Legendre, couvreur aux Trois-Moulins vient de nous faire parvenir sa facture qui s'élève à la somme de 43.371 Fcs, 25.

Je vous demande, si vous êtes d'accord sur le montant-



Des travaux, de bien vouloir m'autoriser à traiter de  
gré à gré avec M. Segondre pour la somme indiquée  
ci-dessus.

La dépense sera prélevée sur le chapitre 21. Art. 3  
De 1946.

Council Municipal adopté.

### Colonie de Vacances de Windin.

J'ai reçu une lettre du Directeur de la maison Dépar-  
tementale de Windin, pour nous faire savoir qu'un pavillon  
pour colonies scolaires sera mis à notre disposition au  
cours de l'année 1947.

Nous pourrions disposer de 100 places au plus. Toutefois il  
serait utile de faire connaître au plus tôt le nombre approxima-  
tif de garçons et filles et la durée de leur séjour.

Réponse du Conseil Municipal adopté.

### Demande de Mme Guinguenè - Institutrice

J'ai reçu de Mme Guinguenè, institutrice, une lettre  
dans laquelle elle demande à ce que lui soit appliqué le titre de  
chef de famille, afin de pouvoir bénéficier de l'indemnité de  
logement correspondante accordée à chaque instituteur, non logé  
par les soins de la Ville.

Mme Guinguenè est mariée avec un étudiant en  
médecine qui n'est pas salarié et de ce fait, elle touche le  
salaires unique par son enfant. Doit-on lui accorder le titre  
de chef de famille?

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'accor-  
der à Mme Guinguenè le titre de chef de famille afin qu'elle  
puisse bénéficier de l'indemnité correspondante.

### Dénomination du Bureau de Postes de Pont Rousseau.

J'ai été saisi plusieurs fois de réclamations au sujet de  
la dénomination du quartier de Pont Rousseau dont se servent  
certaines administrations, telles que les P.C.C., l'Enregistrement,  
les Contributions, etc .....

En effet, en ce qui concerne les P.C.C., la dénominat-  
ion de Bureau de Poste de Pont Rousseau crée des complexi-  
tations et des équivoques dans les services administratifs, et

affairée  
16.12.46

le

laisse supposer que Pont Rousseau est une commune indépendante de la Ville de Tréze, quand ce n'est qu'un quartier dans la Ville.

Le Conseil Municipal, considérant que la dénomination employée par l'Administration des P. C. C. pour le bureau de poste crée des inconvénients dans le service postal de la Ville de Tréze, demande instamment que l'Administration veuille bien examiner avec intérêt le changement d'appellation du bureau : Poste de Pont Rousseau, en Poste Ville de Tréze.

### Taux des Vacations des Conseillers Prud'Hommes.

Par une lettre du 7 Novembre 1946, M. le Préfet nous fait connaître qu'il est saisi d'une demande de relèvement du taux de vacations attribuées aux membres du Conseil de Prud'Hommes de Hauts. La Ville de Hauts serait disposée à porter cette indemnité de 150 à 275 Francs par jour à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1946.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de s'associer aux propositions faites par la Ville de Hauts et de porter l'indemnité de 150 à 275 Francs.

La dépense supplémentaire sera prévue au budget primitif de 1947.

### Subvention aux Sapeurs-Pompier.

app. le 2/12/46  
A la suite de l'attribution de la médaille de reconnaissance par la Ville de Hauts au corps des Sapeurs-Pompier de la Ville de Tréze, pour services rendus pendant les bombardements, je vous propose de voter en leur faveur comme récompense, une subvention de 1000 Francs.

La dépense sera prévue au chapitre additionnel 1946. La décision du Conseil Municipal adoptée.

### Boisement du Cimetière de Brezé.

app. le 2/12/46  
Après une visite faite au cimetière Saint Pierre, il a été décidé de planter des arbres en bordure de la nouvelle allée, afin de faire une nette séparation entre le cimetière et le terrain non encore utilisé.

A cet effet, il faudrait acheter environ 90 arbres.



à 50 Francs pièce; ce qui entraînerait, avec la main. J'œuvre  
une dépense J'envirou 10.000 Francs.

Le montant en serait prélevé sur le chapitre 19,  
article 1.

## Déplacement du Monument aux Morts - Projet de Marché.

M. Plancher, Directeur de la Préfecture Industrielle de  
l'ouest, a soumis un devis relatif au déplacement du  
monument aux morts de cimetière Saint-Paul.

Ce devis s'élève à la somme de 18.387 Francs, et com-  
prend la Démolition, les fouilles et tranchées, la pose, la  
maçonnerie.

Si vous êtes d'accord sur le montant des travaux  
je vous demanderais de vouloir bien m'autoriser à  
traiter de gré à gré avec M. Plancher, Directeur de la  
Préfecture Industrielle de l'ouest pour la somme de qua-  
rante huit mille, trois cent quatre vingt Sept Francs.

Sommaire du Conseil Municipal adopté.

## Subvention pour le Monument du Souvenir de Com- piègne.

J'ai reçu du Président du Comité exécutif de  
Compiègne, une lettre dans laquelle celui-ci demande  
à la ville de Figeac une subvention pour élever un  
monument du Souvenir à Compiègne.

La Ville de Compiègne a été choisie parce que  
c'est là que fut signé en 1918 l'armistice de Fe-  
rboues;

C'est là que furent internés au camp de Royat.  
Lieu des dizaines de milliers de résistants;

C'est aussi Compiègne qui vit les premiers con-  
tingents de la soi-disant relève;

C'est aussi Compiègne qui accueillit les premiers pri-  
sonniers de guerre remobilisés;

Compiègne évoque donc les souvenirs de deux géné-  
rations, celle de la guerre 1914-1918 et celle de la  
guerre 1939-1945.

Je vous propose de voter en faveur de ce Comité

app le 2/12/46

une somme de 4000 francs pour l'érection de ce monument.

Séance du Conseil Municipal adoptée.

### Demande de Sursis d'Incorporation ~

Une demande de sursis d'incorporation est soumise par M. Aubier Michel, 70 rue Chiers, qui poursuit ses études à l'école supérieure de commerce.

Séance du Conseil Municipal adoptée.

### Reboisement de la route nationale n° 137.

Comme suite à la demande qui avait été faite lors d'une précédente séance, en vue du reboisement de la route nationale n° 137, M. l'ingénieur C.F.C. a émis un avis favorable à cette demande.

En conséquence, il demande à ce que la Municipalité lui indique quelle sorte d'arbres elle désire faire planter et propose des peupliers d'Italie ou des chênes d'Amérique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que la plantation de la route n° 137 soit faite en peupliers d'Italie ou en chênes d'Amérique sans autre préférence.

Mais il rejette toute participation dans la dépense, vu l'état des fonds de la Ville.

### Lotissement du Sandreux ~

Un projet vient de m'être soumis pour lotir un terrain au lieu dit le Sandreux. Il a été établi par M. M. Raugoin, Boquien, Gauchau, architectes. Je vous demande de l'accepter tel qu'il est prévu sur le plan. Il sera exécuté par tranches. Une première tranche comprendra des lotissements en bordure des chemins vicinaux n° 3, 8 et 11.

Les lotisseurs devront assurer l'exécution des égouts et leur raccordement au feu et à mesure de la mise en lotissement de chaque tranche à l'égout collecteur, compris dans le plan d'établissement du réseau d'égouts de la Ville de Tréze.

Ils devront également assurer l'éclairage des rues et des maisons particulières, mettre le gaz et l'eau, faire asphaltier les trottoirs et ne ouvrir aucun lotissement sans que toutes ces installations soient établies pour chaque tranche, au fur et à mesure de la mise en vente de chacune de ces tranches.

Sur le plan il est prévu des rues sans issues se terminant par des ronds points. Il faudrait ménager l'avenir, en évitant de construire à leur extrémité des immeubles en prévision du prolongement éventuel de ces voies.

Une commission sera chargée de surveiller l'exécution de ces différentes conditions et en particulier il est rappelé que chaque lotissement sera soumis aux conditions prévues par le plan sanitaire de la Ville de Nantes.

### Salaires Des Inscrits ~

Le licenciement de 3 employés des bateaux est prévu. Les deux premiers seront M.M. Bernard et Daniel, et le troisième n'est pas encore choisi.

Le montant du salaire mensuel des patrons s'élève à 13.415 Frs sans l'indemnité d'ancienneté, les receveurs à 8.450. L'indemnité d'ancienneté de 120 frs par mois ne joue pour les patrons qui au bout d'un an d'ancienneté part du jour où la ville a fait le service à sa charge. Les patrons feront 208 heures au lieu de 182; le tarif des pontonniers est fixé à 8.000 Frs par mois.

Le budget des dépenses pour les bateaux s'élève à 4.575.000 Frs décomposé comme suit ;

|                                              |            |
|----------------------------------------------|------------|
| Salaires                                     | 2.200.000. |
| Assurances Sociales                          | 300.000.   |
| Allocations familiales                       | 230.000.   |
| Assurances Accidents                         | 130.000.   |
| Impôts                                       | 15.000.    |
| Assurances Maritimes                         | 120.000.   |
| Fournitures Générales (gaz, oil, huile, etc) | 450.000.   |
| Entretien (pièces de rechange)               | 360.000.   |
| Impôts                                       | 270.000.   |

---

4.375.000

Amortissements, emprunts:

200.000.

---

4.575.000.

Le montant des recettes étant élevé à 4.595.000, le budget des recettes soufre un excédent de recettes de 20.000 Frs, le rappel des salaires partira du 26 Mai (salaires à diminuer de 18,5%) ; pour les pontonniers, même rappel.

Le total approximatif de ces rappels s'élèvera environ à 500.000 Frs.

En cas de maladie, il sera dû 4 mois de plein salaire. Le salaire mensuel des mécaniciens s'élèvera à <sup>12.800</sup> des Directeur : 13.000 Frs par mois.

### Préparation des maisons du Champ de Foire

En raison de la vétusté des maisons du Champ de Foire, il est indispensable d'effectuer les principales réparations de ces bâtiments.

Le Conseil Municipal accepte de faire effectuer ces réparations, et charge le Maire de faire le nécessaire à ce sujet.

### Location de la maison de la Carterie.

Le Conseil Municipal charge M. le Maire de faire les démarches nécessaires auprès de l'Administration des Domaines pour faire abaisser le prix de location de la maison de la Carterie.

### Cours Ménager.

Le Conseil Municipal décide en principe la création d'une classe à l'école des filles de P. Rousseau pour l'enseignement d'un cours ménager ainsi qu'un cours de pré-apprentissage à l'école des garçons de P. Rousseau.

### Affaires Diverses.

#### Ecole des filles de P. Rousseau.

Le Conseil Municipal envisage l'agrandissement de l'école des filles de P. Rousseau, et charge le Maire d'engager des pourparlers avec M. Berrou, propriétaire du terrain en question.

Salles municipales - Le Conseil Municipal décide la création de salles de réunion au Parc Municipal et charge le Maire de demander des devis aux entrepreneurs.

Caveau au chène creux. Il est décidé d'engager des pourparlers





avec le propriétaire du caveau situé au Chêne Breux et qui doit être abattu.  
Caveau rue de la Poix. Il est également décidé d'abattre un caveau situé rue de la Paix.

Salle de jeux. Le Conseil Municipal décide la création d'une salle de jeux à l'école maternelle de <sup>Brentemoult</sup> ~~Trézel~~, cette classe est actuellement surchargée.

Quais de Brentemoult. Le Conseil Municipal demande à ce que les quais de Brentemoult soient munis de garde fous afin d'éviter les accidents possibles.

Rue A. Fourmy. Le Conseil Municipal demande à ce que les fosses de la rue A. Fourmy soient nettoyées.

Enlèvement de la bétonnière - rue M. Mounier.

Cette bétonnière qui appartient à M. Marchais devra être enlevée le plus tôt possible.

Panneaux de circulation à Brentemoult. Le Conseil Municipal demande qu'un panneau signalant l'école y. jaunes soit posé rue Marcel Lacroix.

Potiaux de basket à l'école de Brentemoult. La Directrice de l'école de Brentemoult ayant demandé à ce qu'un potiau de basket soit placé sous la cour de l'école en vue de l'entraînement de certaines élèves le Conseil Municipal décide de faire droit à sa demande le plus tôt possible.  
La séance est levée à 08,30.

M. Marchais  
M. Billig  
M. Leblond  
M. Lafont

M. Le Floch  
M. Teigne R

M. Bourgeois  
M. Mounier

M. Le Guindon  
M. Lacroix

M. Babin  
M. Guillot  
M. Lacroix

### Convocation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué se réunira au lieu ordinaire de ses séances le Samedi 7 Décembre 1946.

Ordre du jour:

- 1° Communication importante de M. le Maire,
- 2° Extension du réseau électrique sur les voies 137 et 23.
- 3° Vente ou location de différents terrains.
- 4° Affaires diverses.